



Remplaçants mais enseignants !

Dans le cadre des multiples protocoles qui, plutôt que les personnels, protègent davantage le ministre et lui permettent de se défaire de ses responsabilités, et ce depuis l'apparition de l'épidémie de COVID-19, les enseignants doivent mettre en place des protocoles et des mesures pour lutter contre la propagation de ce virus, la plupart du temps dans un cadre inapplicable. Il s'agit ainsi de tenter vainement d'appliquer les gestes barrières, d'éviter les brassages (uniquement sur temps scolaire), l'aération des classes, l'accueil échelonné etc... Chaque école a sa propre organisation, validée ou non selon l'inspecteur de circonscription.

Or, depuis la première vague, les remplaçants ont assuré la garde des enfants du personnel médical alors que nombre d'écoles et de classes étaient fermées. Ils remplacent les personnes à risques se trouvant en ASA. Et ils remplacent souvent dans les écoles où la COVID-19 est présente. Les collègues qui contractent le virus sont remplacés, mais sans même en avertir les remplaçants de la situation !

Les remplaçants ne sont pas la dernière roue du carrosse, ce sont des enseignants titulaires qui sont là pour effectuer des missions de remplacement.

Jusqu'ici,

- ils devraient appliquer des protocoles impossibles qu'ils ignorent et différents d'une école à l'autre,
- ils n'ont pas forcément eu de masques dans leur école de rattachement, et ces masques (quand ils ne sont pas toxiques) ne sont pas protecteurs
- ils ne sont pas considérés cas contact par l'ARS lors de la circulation du virus au sein d'une école.

Les remplaçants comprennent qu'ils doivent intervenir sur des remplacements causés par le virus, mais ils estiment devoir être considérés ! Nous sommes oubliés par l'administration et par l'ARS : le suivi est inexistant, alors que nous sommes en première ligne à naviguer dans des écoles-clusters, rien n'est mis en place pour notre protection !

Nous demandons donc durant cette pandémie :

- **une réelle protection, plutôt que des protocoles irréalisables dont nous ne sommes même pas tenus informés et changeant selon les décisions locales,**
- **des masques FFP2, d'autant plus que nous intervenons dans des classes où souvent le virus est présent, ainsi que le dépistage de tous, notamment quand un cas est avéré ou suspect,**
- **être inscrit sur les listes de l'ARS et prévenus lorsqu'il y a des cas contact ou évérés au sein d'une école où nous sommes venus remplacer.**

Remplaçants : une mission, pas un sacerdoce !

Par ailleurs, ce manque de considération dans le cadre de la situation sanitaire, souligne la dégradation de nos conditions d'exercice, d'affectation, constaté depuis des années...

Nous continuons de revendiquer :

- la hausse des ISSR et le maintien de celles-ci même en cas d'affectation à l'année
- la réintroduction des spécificités ZIL, BD, BFC, ASH lors du mouvement
- la suppression des postes de TRS qui sont des postes sur secteurs larges, à titre définitif, imposant une grande flexibilité, une affectation arbitraire et qui tend à remplacer les remplaçants brigade sans indemnités,
- le retrait de la Loi Dussopt qui a fait disparaître les CAPD mouvement et nous prive de toute transparence sur les affectations,
- la mise en ligne de l'annuaire des écoles avec les horaires, adresses, et numéros de téléphone
- le recrutement de remplaçants sur la liste complémentaire et la création de postes pour répondre à tous les besoins
- l'abandon de la réforme des rythmes scolaires qui impose des astreintes aux remplaçants, notamment sur les mercredis matin.

Nous invitons tous les collègues remplaçants à contacter le SNUDI-FO 89 sur toute question concernant vos droits, sur ce que l'administration vous impose, tout doute sur le respect de vos missions et de votre statut !

Les représentants du SNUDI-FO 89 ont appris lors du CTSD de bilan de rentrée que plusieurs journées ont été marquées par un manque de remplaçants dans notre département (jusqu'à 14 classes non remplacées). Le DASEN indique que pour pallier ce manque, il a suspendu les formations sur temps de classe que les collègues ont choisies, par contre la priorité sera mise sur le retour des formations imposées en constellation, contestables et contestées, remettant en cause le libre choix de la formation, la liberté pédagogique et les statuts.

L'urgence est au recrutement de personnels sous statut pour mettre un terme à ces dysfonctionnements et pour alléger les effectifs :

L'intégralité des candidats sur liste complémentaire doivent être recrutés et celle-ci doit être réabondée !

Le ministère, suite à la mobilisation et à l'action syndicale, reconnaît la nécessité d'un recrutement... mais des CDD de 3 mois !! Avec le recrutement de contractuels sur les postes de remplaçants, nous le savons, nous allons être mis en concurrence avec ces nouveaux collègues précaires et sans statut : c'est la porte ouverte à une exigence toujours plus grande de flexibilité dans nos missions, dans le même esprit que ce qui a fait les heures sombres de France Telecom. Et avec la diminution annoncée du nombre de postes au concours 2021, on voit bien que c'est la logique qui s'impose !

Supprimer les formations et donc rogner sur les droits des collègues, afin de libérer des remplaçants, n'est pas une réponse acceptable, contractualiser la profession et imposer toujours plus de flexibilité aux remplaçants non plus !